

Luxembourg, le 18 septembre 2017

Communiqué du Corps médical à propos des délais d'attente pour examens IRM

C'est avec consternation que le Collège médical et l'Association des médecins et médecins dentistes (AMMD) prennent note de l'argumentation du Ministre de la Sécurité sociale à propos du refus d'installation de 4 appareils d'Imagerie à Résonance Magnétique (IRM) supplémentaires, qui étaient prévus afin de réduire les temps d'attente inacceptables (jusqu'à 6 mois !) pour pouvoir passer un examen par cette technique (cf. article du Wort du 9.9. résumant une réponse à une question parlementaire à ce sujet: « Wartezeit nicht um jeden Preis kürzen »)

Il est lamentable pour un pays, dont les autorités aiment se vanter qu'il dispose du meilleur système de dispensation de soins de santé avec un accès archi facile aux soins et une couverture sociale quasi-totale, de laisser de nouveau jouer l'argument comptable (alors que la CNS à l'heure actuelle regorge de moyens financiers) en se servant de l'argumentation que les indications pour une IRM seraient mal posées par les prescripteurs (seulement 79% seraient justifiées).

Inutile de rappeler que la technique d'imagerie par résonance magnétique est devenue l'outil diagnostique numéro 1 dans nombre de domaines de la médecine, que les médecins prescripteurs sont soumis à l'obligation des moyens et que nombre de patients réclament ces examens.

Ce n'est donc pas pour s'amuser que les médecins ont recours à ces techniques performantes, de plus inoffensives.

Il est un paradoxe que le Ministère de la Santé lance des campagnes contre les examens à rayons X, pour leur nuisance, alors que d'un autre côté il ampute la population des moyens à ne pas devoir s'y exposer ! (à ne penser qu'aux enfants pour qui le fait de passer un scanner à rayons X est devenu obsolète).

il est curieux d'apprendre que les 4 appareils IRM prévus auraient été des modèles bas de gamme qui ne sont même plus commercialisés.

Par ailleurs il n'a apparemment pas été prévu d'installer une IRM ouverte, mieux adaptée aux personnes claustrophobes, obèses, aux grands traumatisés..., ... comme disponible outre frontière.

On voulait donc, de nouveau, pour des raisons d'économie, priver les patients des derniers progrès des techniques de diagnostic.

Il est regrettable qu'aucune place ne semble être réservée à l'initiative privée pour l'installation d'IRM supplémentaires, comme outre nos 3 frontières, où les délais d'attente pour passer une IRM sont raisonnables (en général dans la semaine).

Le Collège médical et l'AMMD se permettent donc d'appeler au Ministre de la Sécurité sociale de revoir sa décision, d'œuvrer à ce que l'installation des 4 appareils IRM initialement prévus soit rapidement réalisée, à défaut d'œuvrer à augmenter la disponibilité des installations existantes (plages d'horaires supplémentaires, dotation en personnel technique et médical) ou de donner une chance à l'initiative privée, le tout au bénéfice essentiel de la sécurité et de la santé de la population tout entière.

Pour le Collège médical,
Dr Pit BUCHLER

Dr Roger HEFTRICH

Pour l'AMMD
Dr Alain SCHMIT

Dr Guillaume STEICHEN